

AGS :

ENFANTS :

MOUVEMENT DES PROFESSEURS DES ECOLES ET DES INSTITUTEURS Notice complémentaire de renseignements

(vous pouvez compléter ce formulaire manuellement ou avec votre traitement de texte)

IMPORTANT : cette notice qui sera si nécessaire examinée en phase d'ajustement doit être complétée par tous les personnels dont la participation au mouvement est obligatoire. Elle doit être envoyée **au plus tard le 22 MARS 2017**

par voie postale :

DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE LA MOSELLE – DIVISION DES ECOLES – 2^{ème} BUREAU – 1, RUE WILSON – BP 31044 – 57036 METZ CEDEX 1

ou par courrier électronique :

(utiliser la fonction du traitement de texte « envoyer en tant que pièce jointe ») à l'adresse suivante : **ce.dsden57-de2@ac-nancy-metz.fr**

Merci de ne pas multiplier les envois un accusé de réception est délivré pour les envois par mail

NOM : Nom de jeune fille : Prénom :

PROFESSEUR DES ECOLES INSTITUTEUR Date de naissance :

Situation de famille : Célibataire Marié Pacsé Veuf Divorcé Vit maritalement Nombre d'enfants

Adresse personnelle :

Poste actuel :

Rappel du (des) Secteur(s) de collège demandé(s) au mouvement informatisé :

Priorité donnée (mettre 1 ou 2 dans chaque case)

géographique nature du poste

(Indiquer obligatoirement un numéro d'ordre préférentiel dans chaque case)

utiliser tous les chiffres de 1 à 7

utiliser tous les chiffres de 1 à 6

- BASSIN DE METZ (+ CIRCONSCRIPTION ROMBAS)
- BASSIN de THIONVILLE-HAYANGE (- ROMBAS)
- Circonscriptions de BOULAY + ST -AVOLD OUEST
- Circons. de FORBACH - FREYMING - SAINT AVOLD EST
- Circonscriptions de SARREGUEMINES EST et OUEST
- Circonscription de CHATEAU SALINS
- Circonscriptions de SARREBOURG NORD et SUD

- Maternelle
- Elémentaire
- Titulaire remplaçant
- Adaptation
- ULIS écoles
- SEGPA

ASH. oui non

FACULTATIF : Indiquez ci-dessous tous renseignements susceptibles d'être pris en considération lors de l'examen de votre dossier